

**Circulaire 2024-01**

Châlons-en-Champagne, le 3 janvier 2024

Le Président du Centre de Gestion  
à  
Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Présidents  
d'Établissements Publics Communaux

## Taux et tarifs 2024

Référence :

Délibération n° 2023-43 du Conseil d'Administration du 29 novembre 2023 du Centre de Gestion de la Marne avec effet au 1er janvier 2024

L'année 2024 s'annonce comme celle qui verra les mesures concrètes d'application d'un agenda social chargé pour la Fonction publique et notamment la Fonction publique territoriale.

Changement des règles de promotion interne, revalorisation du point d'indice, prime pouvoir d'achat, plan de valorisation des fonctions de secrétariat de mairie qui deviennent des secrétaires généraux de mairie, participation obligatoire à la protection sociale complémentaire, les défis des employeurs territoriaux, à budget contraint, seront nombreux.

Outre la réponse aux besoins d'accompagnement sur ces volets RH le que nous pourrons proposer, les Centres de gestion seront eux aussi fortement sollicités sur des missions nouvelles, telles par exemple que la mission d'animation d'un réseau départemental pour les secrétaires généraux de mairie, ou encore la rénovation des concours, dans le droit fil des réflexions issues de la démarche Fonction publique+ et notamment son volet Accès – Parcours – Rémunération.

Pour autant, hormis pour le volet santé au travail qui répond d'une trajectoire financière fixée dès 2019 par le Conseil d'administration, et conscients du contexte complexe des budgets des employeurs territoriaux, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion ont souhaité voter des taux et tarifs stables, qui s'appliqueront aux collectivités et établissements publics affiliés, adhérents et co-contractants, conformément au Code Général de la Fonction publique.

Ces tarifs qui figurent dans les tableaux ci-joints comprennent, sauf exception énoncée dans le tableau, les salaires, charges, frais de déplacement et de repas, congés annuels et assurances diverses.

Par exception aux règles de la comptabilité publique, les devis signés depuis moins de 6 mois faisant référence à une tarification antérieure restent valables.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Elus, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président du Centre,  
Patrice VALENTIN



Maire d'ESTERNAY

Membre du CRO du CNFPT Grand Est

**COTISATIONS**

Type de cotisation	Taux
Cotisation obligatoire	0,80 %
Cotisation additionnelle	0,45 %
Adhésion au socle indivisible de compétences pour les collectivités non affiliées	0,07 %

**CONVENTIONNEMENTS**

TARIFS DES MISSIONS OPTIONNELLES	2024	
	Collectivités affiliées	Collectivités non affiliées
<b>EMPLOI ET RESSOURCES HUMAINES</b>		
<b>Mission d'intérim territorial</b>	Remboursement du salaire chargé, majoré de 8% de frais de gestion + 8 € par bulletin de salaire réalisé	
<b>Tutorat secrétaire de mairie</b>	35 €/heure + 8 € par bulletin de salaire réalisé	
<b>Conseil en organisation et conseil juridique individualisé</b>	409.50 €/jour	
<b>Cellule de signalement AVDHAS</b>		
Droit d'adhésion annuel	Inclus dans la cotisation additionnelle	525 € par an
Coût par saisine		74€/heure
<b>Médiation</b>		
Coût dossier saisine	50 €	
Forfait médiation	1 230 €	
En cas d'échec de la médiation à l'issue de la 1ere séance	615 €	
Co-médiation (à partir de 3 parties)	1 230 € par médiateur	
Heures de travail supplémentaires au-delà du contenu du forfait médiation	262 €	
Déplacements des médiateurs	Remboursement sur la base du tarif réglementaire FPT	
<b>Conseil en recrutement</b> Toute demande de tests individuels d'évaluation de la personnalité au travail, de la motivation professionnelle ou des aptitudes techniques des candidats fera l'objet d'un devis en plus des tarifs ci-dessous		
Analyse du besoin	Inclus dans la cotisation additionnelle	703 €
Etude et sélection des candidatures	588 €	703 €
Jury de recrutement pour 3 candidats maximum	588 €	703 €
<b>Réalisation d'un bilan professionnel</b> - modules en fonction du projet de l'agent de 7h à 24h	66 €/heure	
<b>Conseils Retraite</b>	66 €/heure	74 €/heure
<b>Allocations de retour à l'emploi</b>		
Instruction et simulation du droit initial à indemnisation (Vérification des conditions d'ouverture de droits, détermination de la charge de l'indemnisation, détermination de la durée d'indemnisation, calcul de l'allocation ARE, établissement de la notification d'admission et établissement de la paie)	166 €	
Suivi mensuel des droits aux allocations	8.50 €	
Etude du droit en cas de reprise ou de réadmission	94.50 €	
Etude de cumul de l'allocation chômage avec reprise d'activités réduites	41 €	
Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	22 €	
Etude juridique (analyse de situations complexes)	166 €	
Simulation des droits suite à rupture conventionnelle	84 €	

<b>Archivage et protection des données à caractère personnel</b>		
<b>Archivage</b>		
Mise à disposition du service	234 €/jour	
Audit (non facturé pour tout devis accepté)	234 €/jour	
<b>RGPD – prestation de base</b>		
<b>Communes/CCAS/caisse des écoles/associations foncières, agricoles, viticoles dont la commune est membre de droit</b>		
1 à 1 000 habitants	105 € par an	
1 001 à 3 500 habitants	420 € par an	
3 501 à 10 000 habitants	840 € par an	
plus de 10 001 habitants	2 625 € par an	
<b>Communautés de communes ou d'agglomération et établissements publics intercommunaux ou départementaux</b>		
1 à 10 000 habitants	840 € par an	
10 001 à 25 000 habitants	2 625 € par an	
plus de 25 000 habitants	3 000 € par an	
<b>Syndicats de communes, syndicats intercommunaux et départementaux, PETR</b>		
1 à 50 membres adhérents	105 €	
51 à 100 membres adhérents	420 €	
A partir de 101 membres adhérents	840 €	
<b>RGPD - Prestations individualisées</b>	234 €/jour	
<b>PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL</b>		
<b>Adhésion à la convention Santé prévention</b>	121 € par agent	
<b>Prestations à l'acte dans le cadre de conventionnements :</b>	Inclus dans la convention Santé Prévention	
Entretien infirmier		66 €
Visite médicale périodique		99 €
Visite médicale non périodique		132 €
Accompagnement psychologique		74 €/heure
Ergonomie		74€/heure
Actions en milieu de travail – Tiers Temps : Infirmières et/ou Médicales		Demi- Journée : 500€ Journée : 1000€
Examen de suivi de médecine de prévention non excusé préalablement dans les 48h	60,50 €	Coût réel de l'examen non honoré
<b>Prestations complémentaires aux conventionnements sur devis (non incluses dans le coût initial du conventionnement) :</b>		
Prestations individuelles	66 €/heure	74 €/heure
Accompagnement psychologique collectif	66 €/heure	74 €/heure
Prestations collectives Ergonomie	409.50€/jour	459€/jour
Démarche qualité de vie au travail	409.50 €/jour	459 €/jour
Actions en milieu de travail – Tiers Temps : Infirmières et/ou Médicales :	½ Journée : 500€ Journée : 1000€	½ Journée : 500€ Journée : 1000€
<b>Prestations accessibles hors conventionnements :</b>		
Prestations individuelles		
Actions en milieu de travail – Tiers Temps		
Accompagnement psychologique collectif	66 €/heure	74 €/heure
Prestations collectives Ergonomie	409.50 €/jour	459 €/jour
Démarche qualité de vie au travail	409.50 €/jour	459 €/jour
<b>Conventionnements spécifiques en Prévention :</b>		
<b>Actions d'information-sensibilisation en prévention :</b>	462 €/jour	472.50 €/jour
<b>Mise à disposition</b>		
<b>Assistant de prévention</b> pour les coll < 50 agents		
<b>Conseiller en prévention</b> pour les coll ≥ 50 agents		
Droit annuel d'accès :	231 €/an	
Coût jour d'intervention :	462 €/jour	
<b>Prestation collective de conseil en prévention</b>	462 €/jour	472.50 €/jour
<b>Mise à disposition d'un ACFI :</b>		
Droit annuel d'accès :	154€	308 €
Coût horaire d'intervention :	76,70€/heure	76,70€/heure
Coût jour d'intervention :	480€/jour	480€/jour